

PRINCIPE DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le principe de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, comme suit :

les communes reversent la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération, pour des travaux d'aménagement de zones économiques communautaires, ainsi que pour des opérations pour lesquelles la Communauté d'Agglomération est maître d'ouvrage, au prorata des dépenses d'équipements publics prises en charge par chacune d'elles. Le calcul s'effectuera sur la base des dépenses hors taxes.

DIT qu'une convention spécifique conclue entre la commune et la Communauté d'Agglomération sera approuvée ultérieurement et précisera les conditions de reversement, qui s'opérera dans le cadre :

- De l'aménagement des zones d'activité économique dites communautaires ;
- Des opérations dont la Communauté d'Agglomération est maître d'ouvrage comme l'aménagement du site Chanzy, du Mont-Héry, etc., et ce, au prorata des charges des équipements publics relevant de chacune des collectivités en fonction des compétences respectives.

DÉNOMINATION CHEMIN DU RAIDON

Considérant l'obligation de dénommer les voies publiques ou privées ouvertes à la circulation, Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services, notamment de secours et postaux, et de faciliter le repérage de la population au sein de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- que la rue précédemment dénommée "chemin des Sportifs" se trouvant près de terrain de foot de la commune, et indiquée par les traits rouges sur le plan joint à la présente délibération, prend le nom de "chemin du Raidon"
- de charger le maire de porter ces dénominations à la connaissance de la population par l'apposition de plaques adéquates et la transmission aux services concernés.

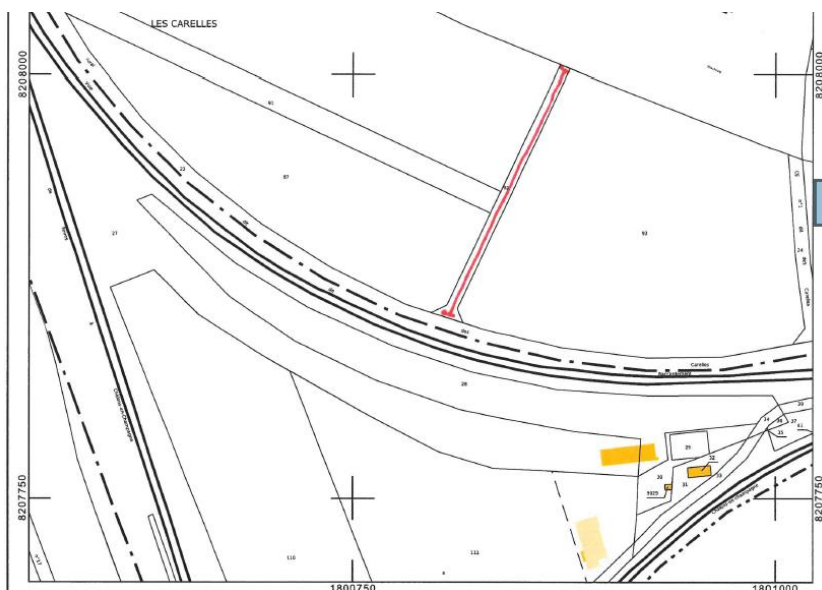


TABLEAU VERT

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau vert mis à jour à la suite de dénomination de la rue Des Ceriselots et chemin du Raidon.

DÉSIGNATION DE CORRESPONDANT INCENDIE ET SÉCURITÉ

Madame le Maire explique les obligations du correspondant incendie et sécurité et demande s'il y a un volontaire pour remplir cette mission. Un conseiller s'est porté volontaire. Un arrêté municipal sera pris à ce sujet.

RAPPORT D'ACTIVITÉS CAC

Mme le Maire présente aux membres de l'assemblée le rapport d'activités 2021 de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport d'activité 2021.

PRÊT DU MOBILIER DE LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de prêter le mobilier de la salle des fêtes et de fixer les tarifs comme suit à compter de ce jour :

Désignation	Tarif
Table	5 €
Chaise	1 €
Caution pour dégradation	250 €

La commune prêtera le mobilier aux habitants de Saint-Hilaire-au-Temple et Dampierre-au-Temple uniquement.

Le prêt est gratuit pour les associations de Saint-Hilaire-au-Temple et Dampierre-au-Temple, et groupe scolaire Noblevesle.

RADAR PÉDAGOGIQUE

Madame le Maire présente plusieurs devis pour l'installation d'un radar pédagogique rue Louis Cochet. Trois devis sont reçus par la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'installer le radar pédagogique rue Louis Cochet et approuve le devis de l'entreprise ElanCité pour le montant de 3 997.20 € TTC.

ÉCONOMIE D'EAU

Madame le Maire rappelle la situation de sécheresse de cette année dans la Marne et propose de mettre en place plutôt des plantes vivaces afin de limiter l'arrosage des plantes annuelles qui demandent beaucoup d'eau.

CIMETIÈRE

Au dernier enterrement dans le cimetière communal un problème est survenu : il y a des ossements dans le caveau provisoire. Une demande de devis a été faite afin de refaire un caveau provisoire et l'ossuaire pour bien respecter la législation funéraire.

TERRAIN DE FOOT et CITY STADE

Mme le Maire voudrait savoir si les conseillers veulent donner une nouvelle orientation au terrain de foot. Majoritairement, les conseillers ont répondu qu'ils souhaitent garder le terrain de foot.

Il faut travailler sur le chemin d'accès au terrain. Mme le Maire demandera à la DDT de venir sur place afin d'étudier des différentes possibilités.

Le city stade peut être fait mais sur un autre terrain, plutôt au cœur du village.

QUESTIONS DIVERSES

DEVIS ÉLECTRICITÉ ÉGLISE

L'électricité de la sacristie est dangereuse. Le Conseil Municipal décide de faire les travaux de mise aux normes pour le montant de 1551 € par l'entreprise PHIL-ELEC.

REPLACEMENT AGENT D'ENTRETIEN

Mme le Maire informe que l'agent d'entretien sera en congé de maternité prochainement.

PEUPLIERS

L'entreprise-acheteuse des peupliers s'est retirée du marché. Les peupliers devraient être mis en vente de nouveau.

BUS

Un conseiller informe l'assemblée que le transport collectif ne prend pas en charge le trajet des étudiants entre la gare routière et le lycée Oehmichen. Une navette existe, mais est interdite aux étudiants.

Une question sur les navettes allant jusqu'au CFA a été évoquée également.

Mme le Maire se charge d'éclaircir cette situation auprès de la SITAC.

TRAVAUX LOGEMENT DE LA POSTE

La porte de la cave est pourrie de la moisissure, l'escalier tombe en ruine, le tableau électrique est à refaire à cause des câbles arrachés. La porte d'entrée est électrifiée (90 volts).

La commission travaux se réunira dans le logement afin de décider des travaux à venir. Il est nécessaire de faire le test de chauffage.

PANNEAU DE SIGNALISATION

Certains habitants demandent de nettoyer les panneaux de signalisation du village.